

Code des Bonnes Pratiques de la Statistique pour l'Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques de Saint-Martin (ITSEE)

Conforme aux standards Eurostat et aligné sur le Code de bonnes pratiques des statistiques européennes (CBPSE).



Présentation générale de l'ITSEE

Dans le cadre de sa stratégie de développement et de conduite de ses politiques publiques, la Collectivité de Saint-Martin a créé par délibération du conseil territorial du 21 Mars 2023, l'Institut Territorial de la Statistique et des Études Economiques de Saint-Martin (l'ITSEE).

L'ITSEE a la charge de développer les études statistiques et les outils d'analyse et de visualisation notamment pour le suivi des politiques publiques de la Collectivité. Ses missions sont en particulier :

- ✓ de favoriser la circulation des données au sein de l'administration ;
- ✓ d'encourager l'ouverture des données ;
- ✓ de faciliter l'interopérabilité des données de l'ITSEE et de développer des programmes d'analyse de données.

Un des axes stratégiques de l'ITSEE est la mise en place d'une infrastructure de données destinée à devenir l'espace de partage des entités productrices et utilisatrices des données du territoire de la Collectivité pour mutualiser les infrastructures existantes, outiller les processus de production, favoriser la réutilisation grâce à des données mieux structurées et de meilleure qualité.

Au titre des outils qui permettent d'encadrer ses missions, l'ITSEE souhaite se doter d'un Code des bonnes pratiques statistiques qui réponde à ses exigences.

Préambule

Ce Code de Bonne Conduite établit un cadre opérationnel permettant à l'ITSEE de produire et de diffuser des statistiques en toute autonomie, tout en respectant les principes fondamentaux définis par le Code de Bonnes Pratiques des Statistiques Européennes (CBPSE).

Il vise à garantir la qualité, la transparence et la conformité des pratiques statistiques de l'ITSEE, afin de répondre aux standards d'Eurostat et d'être auditabile dans son processus d'amélioration continue.

Ce document précise les engagements, les obligations et les bonnes pratiques nécessaires pour répondre aux CBPSE, en fournissant des points d'actions concrets pour une mise en œuvre efficace et responsable.

1. L'Environnement Institutionnel

L'environnement institutionnel est le fondement du système statistique. Il garantit que les structures, les responsabilités et les processus mis en place permettent à une organisation comme l'ITSEE de produire et de diffuser des statistiques de manière indépendante, crédible et conforme aux attentes nationales et européennes. Les principes d'indépendance professionnelle et de coordination statistique constituent les piliers de cet environnement institutionnel, conformément au Code de Bonnes Pratiques des Statistiques Européennes (CBPSE).

1.1. Indépendance Professionnelle

Définition et objectif¹ :

L'indépendance professionnelle désigne la capacité des autorités statistiques à prendre toutes les décisions relatives à la production et à la diffusion des données de manière autonome, sans influence ni pression extérieure, qu'elle soit d'ordre politique, économique ou administratif. Ce principe garantit que les choix méthodologiques, les processus de collecte, de traitement, d'analyse et de publication sont guidés uniquement par des considérations scientifiques et professionnelles.

L'objectif fondamental de ce principe est de préserver la crédibilité, la fiabilité et l'objectivité des données statistiques, tout en renforçant la confiance des utilisateurs (décideurs publics, chercheurs, grand public) dans la qualité des informations produites.

Base légale d'indépendance

L'ITSEE doit opérer en toute indépendance professionnelle pour garantir la fiabilité et l'objectivité de ses données. Cette indépendance est généralement assurée par des textes juridiques spécifiques.

En France, l'indépendance des instituts statistiques est encadrée par des dispositions législatives. Par exemple, l'article 1^{er} de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée stipule que «*la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques sont effectuées en toute indépendance professionnelle*» (INSEE).

Cette base légale renforce la crédibilité des statistiques produites et alignerait l'ITSEE sur les meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance statistique.

Structure de gouvernance neutre

Le directeur de l'ITSEE et les postes décisionnels doivent être nommés via un processus transparent, basé sur des critères objectifs tels que l'expertise en statistiques et la gestion institutionnelle. Les nominations doivent être encadrées par un appel à candidatures public, une évaluation indépendante, et un cadre légal précisant un mandat fixe avec des protections contre les influences externes. Les motifs de révocation doivent être strictement définis pour éviter les ingérences.

Les responsables doivent bénéficier de formations continues pour garantir un haut niveau de compétence et une conformité aux normes internationales. Ces mesures assurent une gouvernance stable, professionnelle et alignée sur les standards d'Eurostat.

- Le directeur de l'ITSEE doit être nommé via un processus transparent et sur la base de qualifications professionnelles.
- Son mandat doit inclure des protections contre les pressions externes, notamment des conditions claires de révocation.
- Les postes décisionnels doivent être occupés par des professionnels statisticiens ou des experts reconnus.

Diffusion indépendante des statistiques

¹ Références Eurostat : Indicateur 1.1 et 1.4.

- L'ITSEE devra établir un calendrier de diffusion prévisionnel. En fonction des thématiques, ce calendrier sera publié à l'avance. Toutefois ce calendrier peut évoluer au cours de la période.
- Toute modification au calendrier doit être justifiée, documentée et rendue publique.
- Rédaction d'une note de service interne par le Secrétariat Général détaillant les principes et règles de rédaction et de publication.
- Formation du personnel sur les droits et devoirs liés à l'indépendance professionnelle.
- Mise en place d'un comité de suivi pour auditer périodiquement l'application des principes d'indépendance.

1.2. Coordination Statistique

Définition et objectif ²:

La coordination statistique consiste à garantir que toutes les entités impliquées dans la production de statistiques nationales travaillent de manière harmonisée, en suivant des normes communes et des méthodologies cohérentes.

Cette coordination permet de produire des données comparables entre les régions, les secteurs, et les pays européens, tout en respectant les standards internationaux.

L'objectif principal est d'assurer une qualité élevée et une consistance méthodologique des statistiques, renforçant leur utilité pour les décideurs, les chercheurs et les organisations internationales.

Rôle d'autorité centrale

L'ITSEE doit être reconnue comme l'organisme principal chargé de coordonner toutes les activités statistiques au niveau national.

Elle doit veiller à ce que les statistiques produites par les entités locales ou sectorielles respectent les normes européennes.

L'ITSEE dispose de l'autorité nécessaire pour émettre des directives obligatoires et des recommandations méthodologiques à destination des producteurs de statistiques, garantissant une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

Harmonisation des nomenclatures et méthodologies

Tous les producteurs doivent utiliser des nomenclatures normalisées, telles que :

- NACE : Classification des activités économiques.
- ISCO : Classification internationale des professions.

Les méthodologies appliquées doivent être uniformes pour garantir la comparabilité des données au niveau national et international.

Cela inclut l'utilisation de définitions, d'indicateurs et de formats conformes aux recommandations d'Eurostat.

Formalisation des mécanismes de coopération

² Références Eurostat : Indicateur 2.1 et 2.2.

Mise en place de comités techniques ou groupes de travail réunissant les producteurs de statistiques, pour échanger des connaissances, résoudre les problèmes méthodologiques et garantir une cohérence globale.

Signature d'accords de collaboration officiels entre l'ITSEE et les producteurs sectoriels ou régionaux, définissant leurs rôles respectifs et les protocoles de production statistique.

- Organisation de réunions régulières de coordination entre les producteurs, dont la périodicité est stipulée dans nos conventions à minima annuelle.
- Publication annuelle d'un guide méthodologique harmonisé distribué à tous les acteurs.
- Création d'une base de données centralisée regroupant toutes les nomenclatures et définitions à utiliser pour la production statistique.

L'ITSEE assure une coordination efficace et une harmonisation méthodologique des données statistiques, renforçant ainsi leur comparabilité et leur qualité pour une utilisation académique, décisionnelle et institutionnelle.

Conseil scientifique :

Placé sous l'égide du Président de la Collectivité de Saint-Martin (Art. 7 des Statuts de l'ITSEE), le Conseil Scientifique de la Statistique de la Collectivité est une « *instance à caractère consultatif chargée de s'exprimer sur les besoins à satisfaire, l'état du système statistique* » et les programmes de travaux et enquêtes. Les membres qui le composent sont issus de la société civile, des assemblées territoriales et de certaines administrations. Le Conseil se réunit au moins une fois par an.

1.3. Confidentialité Statistique

Définition et objectif :³

La confidentialité statistique est un principe fondamental garantissant la protection des données individuelles collectées par l'ITSEE. Ces données, qu'elles proviennent de ménages, d'entreprises ou d'administrations, ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques et jamais à des fins d'identification ou de sanction.

Ce principe vise à renforcer la confiance des répondants dans les institutions statistiques en assurant que leurs informations sont traitées avec le plus haut niveau de sécurité et de respect de leur vie privée.

Une gestion rigoureuse de la confidentialité statistique est essentielle pour maintenir un haut taux de réponse et garantir la qualité des données collectées. Elle constitue également une obligation légale et éthique, renforçant la crédibilité des statistiques produites.

Protection des données personnelles

- Toutes les données collectées doivent être anonymisées dès que possible afin d'éviter toute identification des répondants, directement ou indirectement. Cela inclut l'utilisation de techniques avancées comme l'agrégation des données ou le masquage des identifiants personnels.

³ Références Eurostat : Indicateur 5.1 et 5.2.

- Les informations confidentielles doivent être accessibles uniquement au personnel autorisé, dans le cadre de tâches précises et validées. Chaque accès doit être limité dans le temps et consigné dans des registres pour assurer une traçabilité totale.

Bases légales solides

- L'ITSEE doit se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi qu'aux lois nationales spécifiques à la protection des données personnelles.
- Cela inclut la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) et la mise en place de procédures pour gérer les violations éventuelles de données.
- Chaque projet de collecte ou d'utilisation de données doit être accompagné d'une documentation expliquant les bases légales, les finalités statistiques et les mesures de protection mises en œuvre.

Protocoles de sécurité

Les données doivent être stockées dans des systèmes informatiques dotés de technologies modernes de sécurité, notamment :

- Cryptage des données sensibles.
- Authentification forte pour les utilisateurs.
- Segmentation des accès par rôle et fonction.

Des audits de sécurité doivent être menés périodiquement pour détecter les vulnérabilités et s'assurer que les protocoles en place sont efficaces.

Tout accès ou transfert de données doit être préalablement validé, documenté et justifié pour prévenir les abus.

Mise en œuvre :

- Rédiger un code détaillant les règles et protocoles de gestion des données sensibles.
- Intégrer des exigences sur la confidentialité dans les contrats des employés et partenaires.
- Former le personnel sur les bonnes pratiques et les obligations légales liées à la confidentialité statistique.
- Déployer des solutions de cryptage avancées pour les données sensibles, au repos comme en transit.
- Utiliser des outils d'accès sécurisé, comme des VPN ou des systèmes d'authentification multi-facteurs.
- Intégrer des systèmes d'alerte automatique pour signaler tout accès non autorisé ou tentative de violation.
- Mettre en place un comité indépendant chargé de surveiller la conformité des pratiques aux règles de confidentialité.
- Ce comité doit :
 - Évaluer périodiquement les politiques en place.
 - Enquêter sur toute violation de données et proposer des mesures correctives.
 - Diffuser un rapport annuel sur la gestion de la confidentialité, accessible au public.

- Développement d'un code interne de gestion des données confidentielles, incluant des formations obligatoires pour le personnel.
- Mise en œuvre de technologies modernes de cryptage et d'accès sécurisé.
- Création d'un comité de confidentialité chargé d'évaluer les pratiques et de répondre aux éventuelles violations.

L'ITSEE s'assure que ses pratiques de gestion des données respectent non seulement les standards Eurostat mais également les attentes éthiques et légales internationales :

- Une gestion rigoureuse de la confidentialité améliore la coopération des répondants, augmentant ainsi le taux de réponse et la qualité des données.
- Ces mesures garantissent que l'ITSEE respecte les cadres réglementaires nationaux et européens, réduisant les risques juridiques.

2. Exigences pour l'ITSEE

Cette partie précise les exigences opérationnelles que l'ITSEE doit respecter pour assurer la production et la diffusion de statistiques conformes aux standards européens, tout en maintenant une cohérence nationale.

Les exigences couvrent les aspects de planification, de méthodologie, de collaboration et d'innovation, en se basant sur les principes définis par le CBPSE.

2.1 Planification et Gestion

Objectif⁴ : La planification efficace est essentielle pour aligner les activités statistiques de l'ITSEE sur les priorités nationales et européennes. Une gestion rigoureuse permet de maintenir un haut niveau de qualité dans la production des statistiques, tout en respectant les délais et les ressources disponibles.

Élaboration d'un programme de travail pluriannuel

L'ITSEE doit concevoir un programme de travail couvrant 3 à 5 ans, définissant de manière détaillée les objectifs stratégiques, les priorités et les projets à entreprendre. Ce programme doit être élaboré en collaboration avec les parties prenantes et intégrer les dimensions suivantes :

- Répondre aux besoins des décideurs publics, des collectivités locales et des institutions nationales pour soutenir les politiques publiques.

Mise en œuvre :

- Organiser des enquêtes auprès des décideurs publics, des chercheurs et des institutions pour identifier les besoins spécifiques en données statistiques.
- Allouer les ressources humaines, financières et techniques nécessaires à la réalisation des projets inscrits dans le programme.
- Mettre en place des indicateurs de performance pour évaluer les progrès, comme le respect des calendriers de publication ou la satisfaction des utilisateurs.

⁴ Références Eurostat : Indicateur 10.2

Gestion des ressources⁵

- **Ressources humaines** : Former régulièrement le personnel sur les nouvelles méthodologies statistiques, les outils modernes (logiciels, systèmes de collecte numérique) et les standards européens. Développer une expertise dans des domaines clés pour renforcer la spécialisation et l'efficacité des équipes.
- **Ressources financières** : Veiller à ce que le budget soit suffisant pour couvrir les besoins opérationnels, y compris les investissements technologiques nécessaires à la modernisation des processus statistiques.

Mise en œuvre :

Tendre vers des sessions annuelles sur les méthodologies Eurostat et les innovations technologiques pertinentes.

Mettre en place un système de suivi interne pour contrôler l'utilisation des ressources financières et identifier les domaines nécessitant des ajustements budgétaires.

Systèmes de gestion des risques⁶

Recenser les menaces potentielles pouvant affecter la production statistique, telles que les retards dans la collecte, les défaillances technologiques ou les manques de ressources.

Élaborer des stratégies pour atténuer ces risques et garantir la continuité des activités. Cela inclut des mesures correctives rapides et des solutions alternatives en cas d'imprévus.

Réaliser des audits internes réguliers pour évaluer les vulnérabilités des processus statistiques.

Développer des plans d'action spécifiques pour répondre rapidement à des crises, telles que des interruptions dans la collecte ou des pertes de données.

L'ITSEE structure ses activités statistiques de manière méthodique et efficace, en répondant aux attentes des utilisateurs et en garantissant des productions conformes aux normes européennes. L'ITSEE s'appuie sur trois axes principaux :

- Programme de travail pluriannuel :
 - Consultation des parties prenantes.
 - Allocation précise des ressources.
 - Suivi des indicateurs de performance.
- Renforcement des ressources :
 - Formation continue des équipes.
 - Mise en place d'un suivi budgétaire détaillé.
- Gestion proactive des risques :
 - Identification des risques potentiels.
 - Plans de contingence pour minimiser l'impact des imprévus.

⁵ Références Eurostat : Indicateur 8.1

⁶ Référence Eurostat : Indicateur 4.3

2.2. Collecte des Données

Objectif :

La collecte de données est la fondation sur laquelle repose toute production statistique. À travers un processus méthodique et réfléchi, l'ITSEE doit s'assurer que ces données soient non seulement complètes et fiables, mais également recueillies de manière à respecter les répondants tout en minimisant leur charge. C'est dans cet équilibre entre exigence de qualité et préservation de la participation que réside tout le sens de la collecte statistique.

Diversification des sources de données⁷

Pour que les statistiques produites soient riches, représentatives et aptes à répondre aux besoins variés des utilisateurs, l'ITSEE doit puiser dans une diversité de sources, chacune apportant une perspective unique :

- **Les enquêtes traditionnelles :** Ces interactions directes avec les ménages, les entreprises ou les administrations sont un pilier incontournable pour collecter des données précises et contextualisées. Elles permettent d'aller au-delà des chiffres pour capturer des nuances essentielles.
- **Les registres administratifs :** Ces bases de données, déjà existantes, offrent une opportunité précieuse de réduire les coûts et d'éviter de solliciter inutilement les répondants. Leur exploitation exige toutefois une expertise dans leur harmonisation et leur intégration statistique.
- **Les nouvelles frontières des Big Data :** À l'ère du numérique, l'intégration des données issues de capteurs, de réseaux sociaux ou de services en ligne ouvre de nouveaux horizons. Ces flux massifs et dynamiques permettent d'actualiser les analyses et d'explorer des phénomènes émergents.
- **Mise en œuvre :**
 - Cartographier les registres administratifs disponibles pour en évaluer le potentiel statistique.
 - Lancer des projets pilotes autour des Big Data, comme l'analyse de données issues des capteurs urbains pour suivre les dynamiques territoriales en temps réel.
- **Modernisation des outils de collecte⁸**

Pour relever les défis contemporains, l'ITSEE doit embrasser les avancées technologiques et moderniser ses outils de collecte, tout en maintenant un haut niveau de rigueur méthodologique :

- Questionnaires en ligne, applications mobiles et interviews assistées par formulaires et questionnaires embarqués sur nos tablettes sécurisées offrent des moyens flexibles et efficaces pour atteindre un large éventail de répondants. Ces outils permettent de recueillir des données rapidement tout en limitant les erreurs humaines.
- Chaque outil utilisé doit respecter les normes les plus strictes en matière de sécurité et de confidentialité, en conformité avec l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

⁷ Référence Eurostat : Indicateur 7.2

⁸ Référence Eurostat : Indicateur 7.3

- Développer une plateforme centrale pour les enquêtes en ligne⁹, accessible et adaptée aux appareils mobiles comme les tablettes de nos enquêteurs.
- Former les équipes de terrain à l'utilisation de ces outils modernes, en leur fournissant des supports clairs et des formations pratiques.

- **Réduction de la charge sur les répondants¹⁰**

La collecte statistique ne doit jamais devenir une contrainte pour les personnes répondants. Nos enquêteurs sont sensibilisés à une intervention efficace avec les répondants, leur temps et leur implication est un gage de succès pour les futures enquêtes. Cela passe par :

- Supprimer les questions redondantes, ne retenir que l'essentiel. Chaque formulaire doit être conçu comme un dialogue clair et respectueux avec le répondant.
- Avant de poser une question, il est impératif de vérifier si la réponse n'existe pas déjà dans une base administrative ou statistique.
- Passer en revue tous les questionnaires pour détecter les répétitions ou les informations non essentielles.
- Travailler en collaboration avec d'autres institutions pour partager des données, dans le respect strict des normes de confidentialité.

2.3. Production et Diffusion

Objectif :

La production et la diffusion des données sont les étapes où les statistiques prennent vie et deviennent une source précieuse d'informations pour les décideurs, les chercheurs et le public. Il s'agit de transformer les données brutes collectées en produits accessibles, pertinents et compréhensibles, tout en respectant des normes de qualité et de transparence strictes.

Adoption des standards européens :

- L'ITSEE doit s'appuyer sur des méthodologies validées, comme celles définies par le Système Européen des Comptes (SEC), pour garantir la cohérence et la comparabilité des statistiques au niveau national et européen. Ces normes permettent de produire des indicateurs fiables et universellement reconnus.

Documentation systématique¹¹ :

- Chaque étape du processus statistique doit être documentée, des choix méthodologiques aux traitements effectués. Cette transparence facilite les audits, renforce la confiance des utilisateurs et garantit une traçabilité des données.
 - Créer des manuels méthodologiques détaillés pour chaque type de produit statistique.
 - Organiser des sessions de revue méthodologique avec des experts internes et externes.

⁹ Plateforme Survey Solution

¹⁰ Référence Eurostat : Indicateur 9.1

¹¹ Référence Eurostat : Indicateur 10.3

- L'ITSEE doit rendre public un calendrier¹² annuel de diffusion, précisant les dates clés de publication des statistiques. Ce calendrier doit être largement accessible et régulièrement mis à jour.
- En cas de modification des délais, une justification claire doit être fournie sous forme de note explicative. Cela garantit la prévisibilité et renforce la transparence vis-à-vis des utilisateurs.

Formats accessibles et interactifs¹³

- Les statistiques doivent être présentées dans des formats modernes et dynamiques pour s'adapter aux besoins variés des utilisateurs :
 - Tableaux interactifs permettant de naviguer entre différentes dimensions des données.
 - Graphiques dynamiques facilitant la visualisation et l'analyse des tendances.
 - Interfaces de programmation (API) offrant un accès direct aux données pour les utilisateurs avancés et les chercheurs.
- Chaque produit statistique doit être accompagné de métadonnées claires et détaillées, expliquant les définitions, les méthodes de collecte et les éventuelles limites des données.
- **Mise en œuvre :**
 - Développer un portail de diffusion interactif, accessible sur tous les supports (ordinateur, tablette, smartphone).
 - Proposer des outils de visualisation intuitifs intégrés au portail, comme des cartes interactives ou des graphiques automatisés.
 - Former les équipes à produire des supports de communication adaptés aux utilisateurs non spécialistes.

3. Contrôle de la Qualité et Évaluation

Cette partie fournit un manuel détaillé pour l'ITSEE sur la mise en œuvre de mécanismes de contrôle de la qualité et d'évaluation. Ces pratiques sont essentielles pour garantir que les statistiques produites répondent aux normes les plus élevées de fiabilité, d'objectivité et d'utilité.

En s'appuyant sur les recommandations du CBPSE, l'ITSEE peut s'assurer que ses produits statistiques restent pertinents et audités.

3.1. Qualité de la données (PW)

Les seize principes

Les seize principes

¹² Référence Eurostat : Indicateur 1.4

¹³ Référence Eurostat : Indicateur 15.1

Environnement institutionnel	Procédures statistiques	Produits statistiques
1 - Indépendance professionnelle	7 - Méthodologie solide	11 - Pertinence
1bis - Coordination et coopération	8 - Procédures statistiques adaptées	12 - Exactitude et fiabilité
2 - Mandat pour la collecte de données et l'accès aux données	9 - Charge non excessive pour les déclarants	13 - Actualité et ponctualité
3 - Adéquation des ressources	10 - Rapport coût-efficacité	14 - Cohérence et comparabilité
4 - Engagement sur la qualité		15 - Accessibilité et clarté
5 - Secret statistique et protection des données		
6 - Impartialité et objectivité		

3.1. Assurance Qualité des Processus Statistiques

Objectif :

L'assurance qualité des processus statistiques est le socle sur lequel repose la crédibilité des données produites. Elle vise à garantir une production rigoureuse et méthodique, tout en maintenant un haut niveau de transparence et de fiabilité.

Éléments clés et bonnes pratiques :

- **Mise en place d'un cadre d'assurance qualité¹⁴**

Pour instaurer une culture de l'excellence, l'ITSEE doit s'appuyer sur un cadre structuré qui balise chaque étape du processus statistique, de la collecte à la diffusion.

- L'ITSEE doit développer un cadre d'assurance qualité couvrant toutes les étapes du processus statistique. Ce cadre doit intégrer des politiques claires, des procédures standardisées et des outils spécifiques de suivi.
- Chaque étape doit être documentée pour garantir la transparence et permettre une évaluation efficace.

- **Mise en œuvre :**

- Rédiger un manuel qualité expliquant les normes méthodologiques et les procédures à suivre pour chaque étape de la production statistique. Ce manuel doit inclure des exemples concrets et des études de cas.
- Intégrer des outils de suivi automatisé permettant de surveiller la qualité des données à chaque étape : collecte, traitement, analyse et diffusion.

Évaluation des six dimensions de qualité Eurostat¹⁵

¹⁴ Référence Eurostat : Indicateur 4.1

¹⁵ Référence Eurostat : Indicateur 4.2

Un système statistique performant doit s'évaluer en permanence selon des critères définis. L'évaluation des six dimensions de qualité garantit que les données produites répondent aux exigences des utilisateurs et des standards internationaux.

- **Pertinence** : Les statistiques produites répondent-elles efficacement aux besoins des utilisateurs ?
- **Exactitude** : Les données collectées et traitées sont-elles fiables et exemptes d'erreurs majeures ?
- **Opportunité** : Les délais de diffusion permettent-ils une utilisation efficace des statistiques pour la prise de décision ?
- **Accessibilité** : Les données sont-elles facilement accessibles et accompagnées de métadonnées explicatives ?
- **Cohérence** : Les données produites s'accordent-elles avec d'autres séries statistiques pertinentes ?
- **Comparabilité** : Les données sont-elles comparables dans le temps, entre les régions et avec d'autres pays ?
- **Mise en œuvre** :
 - Élaborer une grille d'évaluation interne permettant d'examiner systématiquement chaque dimension de qualité avant la publication des statistiques.
 - Organiser des ateliers de formation pour que les équipes maîtrisent l'application de ces critères dans leurs pratiques quotidiennes.
- **Audit interne des processus¹⁶**

Les audits internes permettent d'assurer la conformité des processus statistiques aux normes définies, tout en identifiant les marges d'amélioration. Ils sont essentiels pour maintenir un système robuste et adaptable.

L'ITSEE doit effectuer des audits réguliers pour vérifier la conformité des processus aux standards méthodologiques et aux directives internes.

- La conception des enquêtes.
- La qualité des données collectées.
- La pertinence des méthodologies utilisées.
- Créer une équipe d'audit interne spécialisée dans les statistiques.
- Tendre vers la réalisation d'audits réguliers sur des échantillons représentatifs des productions de l'ITSEE.
- Publier des rapports détaillant les conclusions et les recommandations d'amélioration.

3.2 Évaluation des Produits Statistiques

L'évaluation des produits statistiques permet de garantir qu'ils demeurent pertinents, exacts et facilement compréhensibles pour les utilisateurs. Elle repose sur un dialogue continu, une mise à jour proactive et des outils adaptés pour répondre aux attentes variées des publics.

Consultation des utilisateurs¹⁷

¹⁶ Référence Eurostat : Indicateur 4.3

¹⁷ Référence Eurostat : Indicateur 11.1

Les utilisateurs des statistiques sont au cœur du système statistique. Leur engagement est essentiel pour ajuster les produits aux besoins réels et garantir leur utilité.

L'ITSEE doit établir des canaux réguliers de dialogue avec les décideurs, chercheurs, entreprises et citoyens afin de mieux comprendre leurs attentes et d'améliorer les produits statistiques en conséquence.

- **Mise en œuvre**

- Organiser des ateliers ou tables rondes réunissant des utilisateurs clés pour échanger sur leurs besoins et les éventuelles lacunes des statistiques actuelles.
- Concevoir des questionnaires ciblant la satisfaction, la pertinence et l'accessibilité des données diffusées.

Mise à jour continue des produits¹⁸

Pour rester pertinentes et utiles, les statistiques doivent s'adapter aux évolutions du contexte économique, social et technologique. Leur mise à jour garantit une adéquation constante avec les besoins des utilisateurs.

Les produits statistiques doivent être régulièrement révisés, en s'appuyant sur des processus méthodiques et transparents. Chaque modification doit être clairement expliquée dans des métadonnées ou des notes explicatives pour préserver la confiance des utilisateurs.

- **Mise en œuvre**

- Publier un calendrier annuel détaillant les mises à jour prévues pour informer les utilisateurs des évolutions à venir.
- Inclure dans chaque produit statistique une section dédiée aux révisions, justifiant les ajustements effectués et leur impact éventuel.

Test de la compréhension des utilisateurs¹⁹

Une statistique bien conçue n'est utile que si elle est compréhensible. Accompagner les utilisateurs dans l'interprétation des données est une condition indispensable pour maximiser leur impact.

- Les produits statistiques doivent être enrichis de supports pédagogiques tels que des glossaires, des guides d'utilisation ou des notes méthodologiques, permettant une compréhension fluide, même pour les non-spécialistes.
- Développer des supports modernes comme des graphiques dynamiques, des infographies ou des cartes interactives pour simplifier l'accès aux données.
- Organiser des présentations en ligne pour expliquer les résultats publiés et guider les utilisateurs dans leur usage.

3.3. Formation et Amélioration Continue

Objectif :

¹⁸ Référence Eurostat : Indicateur 10.4

¹⁹ Référence Eurostat : Indicateur 15.1

La qualité d'un système statistique repose sur les compétences de son personnel et sur sa capacité à s'adapter aux évolutions méthodologiques et technologiques. La formation continue et l'amélioration des pratiques permettent à l'ITSEE de maintenir des standards élevés et de renforcer sa position en tant qu'acteur clé du paysage statistique.

Programme de formation continue²⁰

Face à un environnement en constante évolution, les équipes de l'ITSEE doivent être régulièrement formées pour rester à la pointe des avancées statistiques et technologiques.

- L'ITSEE doit développer des programmes couvrants :
 - Les normes internationales (par ex. Système Européen des Comptes (SEC), Nomenclature des Activités Économiques (NACE)).
 - Les outils technologiques modernes, tels que les logiciels d'analyse statistique et les plateformes de Big Data.
 - Les méthodologies innovantes pour anticiper les besoins futurs des utilisateurs.

Mise en œuvre :

- Organiser des sessions de formation en partenariat avec des experts européens pour diffuser les meilleures pratiques.
- Mettre en place une plateforme interne d'apprentissage en ligne, offrant des modules accessibles à tout moment pour garantir une montée en compétences continue.

Revues par les pairs²¹

- L'ITSEE doit participer activement à des revues organisées par des experts indépendants pour évaluer la qualité et la conformité des statistiques produites. Ces revues aident à maintenir une dynamique d'amélioration continue et renforcer la crédibilité institutionnelle.

Mise en œuvre :

- Diffuser les résultats des revues sur le site web de l'ITSEE pour garantir une totale transparence.
- Élaborer un plan d'action pour appliquer les recommandations issues des revues, avec un suivi des progrès réalisés.

Références Normatives

- Eurostat, **Code de bonnes pratiques des statistiques européennes**, édition 2021.
- Règlement (CE) No 223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes.

²⁰ Référence Eurostat : Indicateur 8.2

²¹ Référence Eurostat : Indicateur 4.4

- Guide méthodologique de la qualité (Eurostat, édition 2019).
- <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/4031688/9332274/KS-02-18-142-FR-N.pdf/130905e7-45a7-4475-b37c-8f699b5e33e1?t=1540215834000>
- Manuel d'assurance qualité statistique (QAM, Eurostat).